

Démarche	: UNIQUEMENT LOIRE-ATLANTIQUE // Demande d'attestation préfectorale pour l'aptitude à la conduite (taxi, VTC, ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes, transport public à moto et enseignant de la conduite)
Organisme	: Unité des droits à conduire

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche s'adresse aux professions réglementées de la route tenues de se soumettre à une visite médicale périodique (article R.221-10 du Code de la route).

Pour obtenir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite, vous devez passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la préfecture de la Loire-Atlantique.

Attention : ce formulaire est uniquement pour les conducteurs de taxi, de VTC, d'ambulance, de ramassage scolaire, de transport public de personnes, de transport public à moto ou d'enseignant de la conduite, qui souhaitent obtenir une attestation d'aptitude physique à la conduite

Pour les chauffeurs résidant sur le département de la Loire-Atlantique

J'atteste résider en Loire-Atlantique

Votre dossier ne sera pas traité si cette condition n'est pas remplie

Cochez la mention applicable

Oui

Non

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Sexe

Mme

M.

Nom de naissance

En lettres MAJUSCULES

UNIQUEMENT LOIRE-ATLANTIQUE // Demande d'attestation préfectorale pour l'aptitude à la conduite

Prénom

ATTENTION en lettres minuscules

Nom d'usage (si nécessaire)

En lettres MAJUSCULES

Date de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Adresse

Vérifier à ce que la commune soit bien inscrite

Téléphone portable

Courriel

ACTIVITE(S) PROFESSIONNELLE(S) VALIDEE(S) PAR LE MEDECIN AGREE

Activité(s) professionnelle(s) validée(s) par le médecin agréé

Activité(s) à sélectionner dans le menu déroulant ci-dessous

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Taxi
- VTC
- Ambulance
- Ramassage scolaire
- Transport public de personnes (dont petite remise)
- Transport public à moto
- Enseignant la conduite

Date de la visite médicale

Renseigner la date de votre visite médicale

Attention, votre visite médicale doit avoir moins de 2 ans.

UNIQUEMENT LOIRE-ATLANTIQUE // Demande d'attestation préfectorale pour l'aptitude à la conduite

Décision du médecin

Sélectionner la décision dans le menu déroulant ci-dessous

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Apte
- Apte temporaire
- Apte, sous réserve d'un dispositif de correction et/ou protection de la vision

Document(s) à transmettre. Attention tout document manquant pourra entraîner le rejet de votre demande.

Afin d'éviter un allongement des délais de traitement de votre dossier, une attention particulière doit être portée à la qualité des fichiers transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Cerfa 14880-02 : PERMIS DE CONDUIRE - AVIS MÉDICAL

Joindre la copie cerfa "avis médical" établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture et dont l'une des mentions suivantes a été cochée : taxi, VTC, ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes, transport public à moto, enseignant de la conduire.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Permis de conduire recto-verso

Copie recto/verso

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Permis de conduire recto/verso

Copie recto/verso

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité recto/verso

copie recto/verso en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité recto/verso

copie recto/verso en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie du justificatif de domicile

Quittance de loyer, facture d'électricité- gaz-eau, téléphone ou internet, etc. de moins de 6 mois.

Si vous êtes hébergé par un tiers, vous devez fournir :

- la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie du justificatif de domicile (si hébergement)

Si vous êtes hébergé par un tiers, vous devez fournir :

- la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant ;

UNIQUEMENT LOIRE-ATLANTIQUE // Demande d'attestation préfectorale pour l'aptitude à la co

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du justificatif de domicile (si hébergement)

Si vous êtes hébergé par un tiers, vous devez fournir :

- la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant ;
- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1^o d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2^o de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je prends connaissance que si mon dossier est incomplet, il ne sera pas traité.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Fait à:

Le :